

Pays : FRANCE

Date de soumission:16 novembre 2012

Rapport national en vue de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

NOTE INTRODUCTIVE

Cette formule simplifiée de rapport a été préparée en réponse à la demande formulée dans la Résolution « Les forêts au service des populations » adoptée lors de la neuvième session du Forum en février 2011¹. En conséquence, le Forum a demandé au Secrétariat du FNUF d'élaborer une formule simplifiée pour l'établissement des rapports, en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux fins d'instaurer un système simple, volontaire, national d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traitant de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après l'instrument relatif aux forêts)² et le traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports est le fruit des consultations des membres du Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la rationalisation des rapports sur les forêts. Par ailleurs, le Secrétariat du FNUF et la FAO ont consulté de nombreux représentants gouvernementaux et experts internationaux à propos de cette formule et de son contenu. Ces consultations ont été menées par le biais de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités³ avec la participation des coordonnateurs nationaux du FNUF et du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Au total près de 136 experts nationaux et internationaux de 78 pays et cinq organisations internationales ont participé à ces ateliers, qui ont par ailleurs tiré profit des quatre projets pilotes sur la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts menés actuellement par la FAO au Ghana, Libéria, Nicaragua et aux Philippines.

Cette formule simplifiée vient en complément des rapports établis au titre d'autres processus et vise tout particulièrement à identifier les lacunes critiques des systèmes de rapports nationaux et internationaux ainsi que les questions insuffisamment couvertes par les autres processus de rapport, telles que le financement des forêts et les contributions de la forêt à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle permettra de mieux mesurer les progrès réalisés dans tous les domaines liés à l'instrument relatif aux forêts et à ses objectifs d'ensemble.

La formule simplifiée pour l'établissement des rapports a été élaborée de manière à réduire la charge des multiples exercices de rapport supportée par les pays. A cet égard, elle prend en compte les informations qualitatives et quantitatives déjà fournies par les pays pour les évaluations des ressources forestières 2005 et 2010 de la FAO⁴.

¹ Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la neuvième session (1er mai 2009 et 24 janvier au 4 février 2011) 2011_E/2011/42_E/CN.18/2011/20, Page 15)

<http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/261/58/pdf/N1126158.pdf?OpenElement>

² Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la septième session (24 février 2006 et 16-27 avril 2007) E/2007/42, E/CN.18/2007/8

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/349/32/PDF/N0734932.pdf?OpenElement>

³ Les ateliers tenus à Bangkok, Thaïlande (10-12 octobre 2011), Nairobi, Kenya (13-15 décembre 2011), Accra, Ghana (6-8 février 2012), Beyrouth, Liban (11-13 avril 2012) et Santiago, Chili (18-20 avril 2012) étaient conjointement organisés par le Secrétariat du FNUF et la FAO.

⁴ <http://www.fao.org/forestry/fra/67090/fr/>

ORIENTATIONS POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports se compose de trois parties :

- I. L'instrument relatif aux forêts
- II. Les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
- III. La contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'instrument relatif aux forêts couvre un vaste éventail de questions dépassant largement le cadre de la forêt. Sa mise en œuvre nécessite une coopération étroite entre les diverses autorités. De ce fait, la préparation des rapports nationaux peut supposer la mise en place d'une coopération entre les institutions et les ministères, par exemple ceux de l'environnement, du développement économique, des finances, de l'agriculture, de la santé et de la statistique, et notamment avec les coordonnateurs nationaux du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, du mécanisme d'élaboration de critères et d'indicateurs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et des processus de Rio, si nécessaire.

Pour l'établissement du rapport, veuillez noter les points suivants :

- Les champs comportant des indicateurs du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales sont surlignés en gris. Ces données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du programme susmentionné ;
- Si l'information pour une question spécifique n'existe pas, veuillez indiquer ND (non disponible) ou NP (non pertinent) mais ne laissez pas le champ vide – toutes les réponses aux questions contenues dans ce formulaire sont importantes et permettront au Forum d'analyser les progrès, d'identifier les lacunes et les besoins dans la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts, y compris les données manquantes, et de trouver des façons et des moyens d'y remédier;
- Certaines des questions comportent une partie descriptive. Nous encourageons les pays à remplir ces parties et à faire état des informations contextuelles en complément des chiffres demandés ou des réponses du type « oui » ou « non ». Cependant, les réponses devraient être succinctes [maximum 250 caractères] pour rester dans des limites raisonnables au niveau de l'analyse ;
- Le rapport national devrait être soumis en anglais, français ou espagnol. Pour faciliter les échanges d'expérience, les pays sont également invités à présenter, au besoin, une traduction en langue anglaise du résumé de leur rapport.
- Les rapports nationaux sont à transmettre au Secrétariat du FNUF avant le **30 septembre 2012**. Il est conseillé de procéder à la soumission des rapports avant cette échéance, aux fins de faciliter la préparation des analyses et des synthèses à établir pour la dixième session du Forum ;
- Les États membres sont aimablement priés de remettre la copie originale signée de leur rapport, accompagnée d'un courrier officiel de l'institution/du Ministère concerné, par voie postale ou électronique, à l'adresse ci-dessous. Des copies électroniques devraient être disponibles en format de traitement de texte, et la copie numérisée de la lettre officielle ainsi que les éléments graphiques fournis sous forme de fichiers séparés.

Forum des Nations Unies sur les forêts
Email : unff@un.org
Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts
Département des affaires économiques et sociales
One UN Plaza DC1-Room 1256
New York, NY 10017
Tel : 1 212-963-3401, Fax : 1 917-367-3186

Informations générales

Chef de l'agence forestière

Nom :	ANDRIEU Jacques
Titre :	Sous-directeur de la forêt et du bois
Adresse :	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Téléphone :	+33 1 49555117
Fax :	
Courriel :	Jacques.andrieu@agriculture.gouv.fr

Coordonnateur national pour le FNUF (A remplir si différent de la personne ci-dessus)

Nom :	LOISEL Cyril
Titre :	Chargé de mission forêts
Adresse :	Ministère des Affaires étrangères
Téléphone :	+33 1 43 17 62 53
Fax :	
Courriel :	cyril.loisel@diplomatie.gouv.fr

Personne à contacter au sujet du rapport national si ce n'est pas le coordonnateur national

Nom :	RIVOAL Catherine
Titre :	Chargée de mission Affaires forestières internationales
Adresse :	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 19 avenue du Maine – 75015 Paris
Téléphone :	+ 33 1 49554232
Fax :	
Courriel :	catherine.rivoal@agriculture.gouv.fr

Abréviations dans le questionnaire/modèle :

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FLEGT : Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux

OIBT : Organisation internationale des bois tropicaux

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

ND : Données non disponibles

APD : Aide publique au développement

ONU : Organisation des Nations Unies

FNUF : Forum des Nations Unies sur les forêts

PARTIE I : L'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts (instrument relatif aux forêts)⁵

Modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts	<p>L'instrument relatif aux forêts a été subdivisé en cinq modules transversaux et huit modules thématiques pour en faciliter la consultation⁶ :</p> <p>1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts 1B : Financement de la gestion durable des forêts 1C : Création de capacités et transfert de technologies 1D : Participation des parties prenantes 1E : Renforcement de la coopération internationale</p> <p>2A : Application de la législation forestière et gouvernance 2B : Commerce international des produits forestiers 2C : Protection des forêts 2D : Science et recherche 2E : Sensibilisation et éducation du public 2F : Secteur et industrie privés 2G : Communautés autochtones et locales 2H : Suivi, évaluation et établissement des rapports</p> <p>Les données fournies à propos des modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts serviront également à l'évaluation des progrès dans la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (Qs 33-49).</p>
---	---

1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts

1. Existe-t-il une déclaration de politique générale sur les forêts de portée nationale ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales⁷ (T14 – Cadre politique et juridique)

2. Existe-t-il un programme forestier national ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 - Cadre politique et juridique)

3. Disposez-vous de mécanismes/processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle pour parvenir à une gestion forestière durable ?

Oui	Non
x	

Dans l'affirmative, quels sont les secteurs activement impliqués :

Agriculture	x
Changement climatique	x
Énergie	x
Tourisme	x
Eau	x
Autres :	

Veillez décrire les mécanismes/ processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle (maximum 250 mots).

Grenelle de l'environnement (<http://www.legrenelle-environnement.fr/>): depuis 2007, le Grenelle de l'environnement a permis

⁵ <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/469/66/PDF/N0746966.pdf?OpenElement>

⁶ E.CN.18/2009/2, pp 4-5 (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/240/38/PDF/N0924038.pdf?OpenElement>)

⁷ http://countrystat.org/for/cont/inctables/pageid/8_mega/fr

d'engager un processus de concertation avec toutes les parties concernées par les problématiques environnementales : Etat, ONG, collectivités locales, syndicats et entreprises. Les questions forestières ont été traitées principalement dans les groupes « lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie », « préserver la biodiversité et les ressources naturelles », « adopter des modes de production et de consommation durables ». Par la suite, les lois dites « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 » de 2008 et 2010 ont acté un certain nombre de recommandations formulées par ce processus.

Conférence environnementale (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-environnementale-la.html>) : La conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 a permis d'adopter une feuille de route pour la transition écologique. Ouverte par le Président de la République et clôturée par le Premier ministre, elle a réuni 14 ministres, des représentants des organisations non gouvernementales environnementales, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs, des collectivités territoriales et des parlementaires. Cette conférence a vocation à être réitérée chaque année pour débattre du programme de travail du Gouvernement en matière de développement durable, convenir des objectifs à poursuivre, identifier les sujets prioritaires et faire un bilan de ce qui aura été réalisé.

Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois : Après un lancement national le 25 septembre 2012 par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le ministre du Redressement Productif, des rencontres régionales thématiques auront lieu à l'automne 2012 pour permettre d'élaborer un plan national concerté pour les industries agroalimentaires et pour les filières bois d'ici au printemps 2013.

4. Vos programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies pertinentes contribuent-ils à l'élimination de la pauvreté ?	Oui	Non
Si oui, veuillez préciser :		
Les programmes forestiers nationaux ont été révisés afin d'inclure des mesures et des ressources spécifiques en vue d'éradiquer la pauvreté.		
Les stratégies et plans nationaux d'élimination de la pauvreté ou équivalents ont été révisés afin d'y intégrer la gestion forestière durable.		
Veuillez décrire les actions ou mesures spécifiques prises pour éradiquer la pauvreté et leurs effets (maximum 250 mots).		
5. L'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la (les) langue(s) officielle(s)/locale(s) de votre pays ?	Oui	Non
Veuillez énumérer la ou les langues dans lesquelles l'instrument relatif aux forêts a été traduit. NP (français langue originale de l'instrument)		
1B : Financement de la gestion durable des forêts : l'évaluation de ce module thématique sera menée sur la base des données fournies au titre de l'Objectif d'ensemble 4 relatifs aux forêts (Q. 43-49).		
1C : Création de capacités et transfert de technologies		
6. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans le secteur forestier (1 000 personnes-années) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T13 – Emploi).		
7. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans les institutions forestières publiques ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T15 – Cadre institutionnel).		
Votre pays dispose-t-il des capacités et de la technologie adéquates pour mettre en œuvre la gestion forestière durable ?	Oui	Non
	x	
Dans le cas contraire, veuillez décrire les principaux défis, y compris les besoins prioritaires sur les plans institutionnel et technologique et les domaines de connaissances qui suscitent des inquiétudes particulières (maximum 250 mots).		

8. Votre pays participe-t-il à des transferts de technologie liée à la gestion forestière durable ?	Oui	Non
	x	
Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire de technologie en matière de gestion forestière durable ?		
Pays donateur	x	
Pays récipiendaire		
<p>Décrivez la nature, la source et la cible de ces transferts de technologie (maximum 250 mots).</p> <p>La France participe à différents programmes de transfert de technologie relatifs aux écosystèmes forestiers, notamment au travers de ses instituts tels que le Centre international de recherche en agronomie pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Museum national d'histoire naturelle (MNHN), etc. Elle coopère également sur différents programmes avec le Centre international de recherche forestière (CIFOR) et l'Institut européen de la forêt (EFI).</p> <p>Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur l'information satellitaire à haute résolution pour une meilleure gestion des forêts. La coopération française a ainsi financé la mise à disposition des images satellite SPOT pour les autorités publiques et les porteurs de projets en Afrique centrale (www.bassinducongo.reddspot.org/), au travers d'un partenariat entre l'Agence française de développement et la société Astrium détentrice des droits, et avec l'appui technique de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et du Centre national d'études spatiales (CNES). Cette opération est accompagnée de l'installation d'une antenne de réception à Libreville au Gabon, financée dans le cadre d'un programme franco-gabonais d'échange de dette et mis en œuvre par l'Agence gabonaise d'études et d'observation spatiales (AGEOS). Par ailleurs, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) soutient un programme de l'IRD pour équiper et renforcer les capacités des utilisateurs d'images satellite en Afrique.</p> <p>En matière de biologie végétale, le programme Sud Expert Plantes a été relancé en 2012 avec l'appui du FFEM pour soutenir les efforts dans de nombreux pays pour connaître, préserver et valoriser durablement leur biodiversité forestière en apportant un appui aux structures de recherche et aux programmes d'enseignement (http://www.sud-expert-plantes.ird.fr/).</p>		
9. Existe-t-il des mesures d'incitation visant à promouvoir l'amélioration des technologies pour la gestion forestière durable ?	Oui	Non
	x	
Dans l'affirmative, veuillez cocher les réponses adéquates :		
Prêts à faible taux d'intérêt		
Exonérations fiscales	x	
Subventions		
Participation à des programmes de certification des meilleures pratiques de gestion forestière durable améliorant l'accès aux marchés	Certifications PEFC, FSC	
Autres ; Dans le cadre de délégations de services publics, l'institut technologique français pour le bois (FCBA) contribue à l'amélioration des technologies de gestion durable des forêts (budget d'environ 350 k€ consacré à cette activité).		
1D : Participation des parties prenantes		
8. Votre pays dispose-t-il de programmes pour impliquer les parties prenantes dans la formulation, la planification et la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable ? Dans l'affirmative, veuillez préciser les niveaux :	Oui	Non
	x	
National	x	
Sous-national	x	
Local	x	
<p>Décrivez les processus de participation du public à la gestion forestière durable, en précisant les mécanismes existants et les parties prenantes impliquées.</p> <p>Plusieurs mécanismes coexistent : Programme forestier national ; Chartes forestières de territoires ; Plans simples de gestion forestière ; le Grenelle de l'environnement (Etat, ONG, secteur privé).</p> <p>Du point de vue institutionnel, les conseils des niveaux national et régional incluent des représentants du public. Au niveau national, le conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois (CSFPF), institué par le code forestier (Article 113.1) participe à la définition, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique forestière et de ses modulations régionales, la politique forestière ayant pour objet (article L121.1) d'assurer la gestion durable des bois et forêts. Le CSFPF est composé de membres du Parlement, ainsi que de représentants des ministères intéressés, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics intéressés (Office national des forêts-ONF, Centre national de la</p>		

propriété forestière-CNPF), des organisations professionnelles représentatives, des associations de protection de l'environnement agréées.

Au niveau régional, la commission régionale de la forêt et des produits forestiers a une composition analogue à celle du CSFPF et la même contribution à la politique forestière. Elle est notamment chargée d'élaborer des orientations régionales forestières ainsi que de donner un avis sur les documents cadres de gestion forestière que sont les directives et schémas régionaux d'aménagement des forêts publiques, le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées.

La transposition des directives européennes concernant l'évaluation environnementale des plans et programmes inclut les documents cadres de gestion forestière. L'avis de l'autorité environnementale doit s'appuyer obligatoirement sur une procédure de consultation du public, sous forme de mise à disposition des textes sur les sites internet des administrations et préfectures et du recueil des observations du public.

1E : Renforcement de la coopération internationale

11. Votre pays est-il engagé dans une coopération internationale en matière de gestion forestière durable ? Si oui, veuillez préciser le type de coopération :	Oui	Non
	x	
Nord-Sud	x	
Sud-Sud		
Triangulaire	x	
Autre :		

Veuillez citer des exemples, en décrivant les principaux objectifs et éléments de cette coopération (maximum 250 mots).

Programme REDD+ intégré dans la région forestière du sud-ouest de la République centrafricaine. Soutenu par l'Agence française de développement, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et la Commission européenne, ce projet bâtit sur les acquis de la RCA en matière d'aménagement forestier et de préparation au mécanisme REDD+. Il vise à tester dans la région sud-ouest, sous le contrôle de la coordination nationale REDD+, les orientations retenues dans l'ébauche de stratégie nationale de lutte contre la déforestation (compléter le dispositif de zonage du territoire, améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux, promouvoir la gestion durable des forêts, renforcer les institutions et la gouvernance). Le projet doit par ailleurs promouvoir les retombées de l'activité forestière d'export pour l'économie locale, notamment au travers de la collecte et du redéploiement des taxes forestières destinées aux communautés concernées.

Conservation et gestion durable du Gran Chaco (Argentine, Bolivie, Paraguay). Soutenu par FFEM, le projet vise à développer une approche innovante et alternative associant la conservation des ressources naturelles et une dynamique de développement économique local et participatif. Il prévoit notamment de promouvoir la création d'une aire régionale de développement durable et de conservation autour du bassin versant du Pilcomayo, situé entre l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay, de contribuer à la réduction des processus de dégradation des forêts et des terres par la réalisation d'opérations pilotes de développement économique local via des appels à projet (amélioration de la sécurité alimentaire, valorisation de la viande bovine issue du parcours, secteur de la pêche artisanale, gestion durable des forêts, production et commercialisation des produits artisanaux, promotion de l'écotourisme).

9. Dans quel domaine votre pays souhaite-t-il un renforcement de la coopération internationale :

Forêts et changement climatique	x
Forêts et biodiversité	x
Évaluation des services écosystémiques assurés par les forêts	x
Questions socio-économiques, y compris les moyens de subsistance	x
Dégradation et réhabilitation des forêts	x
Autres ; veuillez énumérer :	

2A : Application de la législation forestière et gouvernance

10. Existe-t-il une législation (loi ou code) relative aux forêts de portée nationale ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 Cadre politique et juridique).

11. Depuis l'adoption de l'instrument relatif aux forêts en 2007, des mesures ont-elles été prises pour améliorer la législation forestière, à renforcer son application et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux à l'appui de la gestion durable des forêts ?	Oui	Non
		x

15 . Votre pays est-il partie à des accords/partenariats internationaux pour lutter contre le trafic illicite international de produits forestiers, y compris le bois, la faune sauvage et d'autres ressources biologiques de la forêt ?	Oui	Non		
	x			
Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire d'actions de renforcement de capacités visant à combattre les pratiques illégales liées à la forêt ?				
Pays donateur	x			
Pays récipiendaire				
Veuillez décrire les principales mesures prises récemment pour renforcer l'application de la loi et la gouvernance en matière de forêts dans votre pays.				
CODE FORESTIER :				
En France, un nouveau code forestier est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012. Il est l'élément central de la mise en œuvre de la politique forestière nationale, dont il est l'expression juridique. La première version codifiée du droit forestier date de 1827. La recodification a permis de clarifier le plan du code, de le rendre plus apte à des évolutions ultérieures, de moderniser la rédaction et de le rendre plus accessible en scindant les articles les plus longs. Elle intervient à droit constant et ne modifie pas l'état du droit applicable, sauf en matière de défense et de lutte contre les incendies de forêt et en matière pénale. S'agissant de la défense et de la lutte contre les incendies de forêt, ces mesures nouvelles ont principalement pour objet de clarifier les obligations auxquelles sont soumis les propriétaires en matière de débroussaillage. En matière pénale, les dispositions nouvelles suppriment certains particularismes du droit pénal applicable en matière forestière, tout en préservant les mesures pratiques destinées à améliorer l'efficacité de son application.				
Ce nouveau code permet également de rendre plus lisible les dispositions relatives aux forêts d'Outre-mer et prend en compte le nouveau statut de département de Mayotte, qui disposait jusqu'ici d'un code forestier spécifique.				
FLEGT, RBUE :				
La France est partie prenante du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne (application de la législation forestière, gouvernance et commerce du bois) qui repose sur deux volets :				
1) les accords de partenariats volontaires avec le Cameroun, le Ghana, l'Indonésie, le Liberia, la République centrafricaine et la République du Congo. La coopération française a par ailleurs soutenu les pays du bassin du Congo depuis vingt ans pour la réforme des codes forestiers, l'aménagement des grandes et moyennes concessions, la certification FSC et la convergence des politiques forestières nationales au travers de la COMIFAC.				
2) L'élimination du bois illégal sur l'ensemble du marché européen dans le cadre établi par le règlement sur le bois de l'UE (RBUE). A compter de mars 2013, le RBUE rend illégal la mise en marché de bois issu d'une récolte illégale ou de tout produit dérivé de ce bois, quel que soit le pays de récolte.				
2B : Commerce international des produits forestiers				
16. Votre pays participe-t-il au commerce international des produits forestiers ?	Oui		Non	
Dans l'affirmative, veuillez fournir une estimation de la valeur marchande (1000 dollars des États-Unis) :	x			
	Importation		Exportation	
	2007	2011	2007	2011
Bois et produits dérivés (sont considérés ici les produits d'exploitation forestière de scieries et les produits des industries du bois, des pâtes à papier)	25 554	24 386	16 652	15 233
Bois de feu (sont considérés ici l'ensemble des produits pouvant être utilisés comme du bois énergie)	38,4	48,7	56,4	85,1
17. Votre pays fait-il commerce de produits forestiers non ligneux ? Dans l'affirmative, veuillez énumérer les principaux produits et fournir une estimation de la valeur marchande :	Oui	x	Non	
	Importation		Exportation	
	2007	2011	2007	2011
	489	521	190	199
Veuillez décrire les principales mesures prises récemment pour développer le commerce international des produits forestiers dans votre pays (maximum 250 mots).				

2C : Protection des forêts		
18. Superficie forestière (1000 hectares) affectée à la conservation de la biodiversité ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).		
19. Superficie forestière (1000 hectares) dans des aires protégées ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).		
<p>Veillez décrire les actions significatives en rapport avec la protection des forêts, prises depuis 2007.</p> <p>- depuis 2007, 35 870 hectares de forêts, dont 28 000 en 2012, ont été classés comme forêts de protection par décret en Conseil d'État pour motif de protection de forêt périurbaine. Par ailleurs, une mission d'intérêt général est confiée à l'Office national des forêts (ONF) pour la restauration des terrains en montagne (entretien des forêts ayant un rôle de protection des forêts en montagne). Enfin, la mission d'intérêt générale confiée à plusieurs acteurs sur la défense des forêts contre les incendies participe de la protection des forêts, en particulier sur la zone méditerranéenne.</p>		
2D : Science et recherche		
12. Quel est le budget global (1000 dollars des États-Unis) alloué à la recherche sur les questions forestières ?	2007	2011
13. Veuillez préciser les sources de ces financements :	2007	2011
Secteur public	x	x
Industrie privée		
Coopération bilatérale	x	x
Coopération multilatérale	x	x
Autres ; veuillez décrire (maximum 250 mots).		
<p>La recherche forestière en France est mise en œuvre quasi exclusivement par des établissements publics : Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), ONF, Institut de développement forestier (IDF), Institut technologique de la forêt, de la cellulose, du bois-construction et de l'ameublement (FCBA) et universités. Elle regroupe environ 500 chercheurs travaillant principalement sur les thèmes suivants : physiologie de l'arbre, typologie des écosystèmes forestiers, génétique des essences forestières, sylviculture, méthodes d'exploitation forestière, protection des forêts contre les incendies, services écosystémiques et économie de la filière forêt-bois.</p>		
14. Votre pays dispose-t-il d'un ou de plusieurs instituts chargés de promouvoir le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques pour la gestion forestière durable ?	Oui x	Non
Dans l'affirmative, disposent-ils de programmes de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation de ces innovations scientifiques et technologiques auprès des propriétaires forestiers, des communautés locales et autochtones et d'autres parties prenantes ?	Oui x	Non
Combien de personnes des groupes suivants ont été touchées par ces programmes de vulgarisation ?	2007	2011
Propriétaires forestiers	x	
Communautés locales	x	
Secteur privé	x	
Communautés autochtones		
2E : Sensibilisation et éducation du public		
15. Diplômes d'étudiants de l'enseignement forestier : les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 16 – Formation et recherche).		
Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un master ès sciences ou équivalent ?		
Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un bachelor ès sciences ou équivalent ?		
Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études techniques ?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un master en sciences ou équivalent ?		

Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un bachelors en sciences ou équivalent ?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou diplôme d'études techniques ?		
16. Votre pays a-t-il organisé des activités et événements spéciaux à l'appui de l'Année internationale des forêts ?	Oui	Non
	x	
Dans l'affirmative, veuillez les décrire (maximum 250 mots). Actions de communication (publications, ciné-débat, expositions thématiques), actions pédagogiques et éducatives (ex : visites commentées de forêts, journées découvertes des métiers de la forêt en direction des scolaires, etc), actions de sensibilisation à la gestion durable forestière et à la biodiversité forestière (ex : nettoyage de forêts), organisations de rencontres des professionnels avec le grand public, formations, etc.		
25. Votre pays a-t-il pris des mesures destinées à sensibiliser le public à l'instrument relatif aux forêts et à l'importance des avantages fournis par les forêts et leur gestion durable ?	x	
Dans l'affirmative, quelles sont les approches utilisées ?		
Publications, telles que des brochures, des opuscules, des dépliants, des affiches, etc.	x	
Réunions avec le grand public afin de l'informer des avantages fournis par les forêts à la société	x	
Réunions avec des parties prenantes des secteurs privé et public afin de les informer des avantages de la gestion forestière durable		
Autres; veuillez décrire (maximum 100 mots).		
2F : Secteur et industrie privés		
26. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes en appui de la gestion forestière durable engageant le secteur et l'industrie privés ?	Oui	Non
	x	
27. Avec vous établi ou renforcé des partenariats public-privé pour faire progresser la gestion forestière durable ?	Oui	Non
		x
Dans l'affirmative, veuillez décrire (maximum 250 mots).		
Veuillez décrire les mécanismes et leurs fonctions. Quel est le rôle concret joué par le secteur et l'industrie privés dans la promotion de l'instrument relatif aux forêts et la gestion durable des forêts? (maximum 250 mots). Le code forestier national établit une obligation pour le secteur et l'industrie privée, lorsque celle-ci est également propriétaire forestier (ce qui est souvent le cas) d'établir un plan simple de gestion forestière lorsque la surface détenue dépasse 25 ha de forêt.		
2G : Communautés autochtones et locales		
28. Les droits d'occupation et d'utilisation des terres forestières publiques par des communautés et peuples autochtones sont-ils reconnus par la loi ?	Oui (uniquement en Guyane française)	Non
	x	
Veuillez décrire comment ces droits sont reconnus et appliqués (maximum 250 mots). Question valable pour la Guyane Française uniquement. Si la France soutient officiellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007 à l'ONU, elle ne reconnaît pas des droits collectifs aux communautés autochtones des amérindiens de Guyane (en effet, la Constitution française ne reconnaît que les droits individuels, pas les droits collectifs).		
29. Les communautés locales et les peuples autochtones	Oui	Non

⁸ Les politiques de partage des avantages pour la gestion des ressources forestières varient selon les pays. Dans les régimes de politique nationale imposant des permis délivrés par l'autorité en charge des forêts, les avantages peuvent inclure des paiements au

<p>bénéficient-ils des biens et services produits par les forêts ?⁸</p> <p>Cas du Parc Amazonien de Guyane</p> <p>Selon la charte du parc amazonien de Guyane, les communautés d'habitants ainsi que les résidents du territoire du Parc national bénéficient de dispositions particulières leur permettant d'exercer certaines activités dans le cœur dans le cadre de leur mode de vie de subsistance. A ce titre, ils bénéficient de dérogations permanentes à certaines des réglementations prévues par le décret 2007-266 du 27 février 2007.</p> <p>Pareillement en aire d'adhésion, la mise à disposition des sources patrimoniales contribue à la réappropriation de leurs patrimoines par les communautés autochtones et locales et va dans le sens de la reconnaissance des identités culturelles, comme dans le sens d'une meilleure protection à terme de la zone de cœur dans son ensemble.</p> <p>En outre, le traité international Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifié par la France en 1994, poursuit entre autre l'objectif de partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques. La 10ème conférence des Parties de la CDB a adopté le protocole de Nagoya le 29 octobre 2010. Ce protocole milite notamment en faveur d'un meilleur accès aux ressources génétiques et un partage plus équitable des avantages. La charte du PAG mettra en œuvre ce protocole sur le territoire du parc national : le projet de charte érige le principe de consentement préalable des communautés d'habitants détentrices de connaissances traditionnelles, le maintien de ces avantages en faveur de la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles et l'accord politique de ces principes, notamment du congrès des élus départementaux et régionaux de Guyane.</p>	x	
<p>Veillez en décrire le fonctionnement (maximum 250 mots).</p>		
<p>30. Les connaissances et pratiques traditionnelles liées aux forêts sont elles employées dans la gestion, la planification et l'utilisation des forêts ?</p> <p>Dans l'objectif de « Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels » de la charte du parc amazonien de Guyane, les modes de gestion et les lieux où s'exercent ses activités de subsistance comme des expéditions de chasse, de pêche, notamment dans le cadre de pratiques rituelles, sont identifiés (énumération des patrimoines et des territoires concernés) et préserver (favoriser un accès privilégié à ces sources patrimoniales aux communautés d'habitants concernées).</p>	<p>Oui</p> <p>x</p>	<p>Non</p>
<p>Veillez expliquez comment elles sont utilisées et par qui (maximum 250).</p>		
<p>31. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes à l'appui de la gestion forestière durable pour les catégories suivantes ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>
<p>Peuples autochtones (si applicable)</p>		
<p>Communautés locales</p>	x	
<p>Veillez décrire ces mécanismes et leurs fonctions. Quel est rôle concret joué par les peuples autochtones et/ou les communautés locales dans la réalisation de la gestion forestière durable ? (maximum 250 mots).</p> <p>Il existe trois mécanismes de participation des communautés locales à la gestion forestière durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et participation à des stratégies locales de développement forestier (SLDF) : animation territoriales s'appuyant sur un comité de pilotage présidé par les élus locaux comprenant les représentants des propriétaires 		

titre de la protection, de la régénération et de la plantation de forêts ; des paiements pour services écosystémiques ; la récolte des produits forestiers non ligneux, le bois sec et les arbres morts ; et la récolte sélective de bois, entre autres.

<p>forestiers, les professionnels de la forêt et du bois, les associations locales environnementales et les usagers de la forêt ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis des conseils municipaux des communes sur les aménagements des forêts domaniales (10% de la surface forestière française) ; - approbation des aménagements des forêts communales par les conseils municipaux des communes propriétaires. 		
32. Des programmes de formation et de vulgarisation sont-mis en œuvre pour les peuples autochtones et les communautés locales afin de développer des approches de la gestion des ressources réduisant les pressions exercées sur les forêts ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, combien de personnes des communautés suivantes en ont bénéficié ?	2007	2011
Autochtones		
Locales		
PARTIE II : Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts		
Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et doubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts		
33. Quelle est l'étendue des forêts et autres terres boisées du pays (1000 ha.) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.1 - Étendue des forêts et des autres terres boisées)	2005	2010
34. Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété publique/privée (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.2 - Régime de propriété et droits de gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété privée (1000 ha)		
Quelle est l'étendue des forêts privées appartenant aux catégories suivantes (1000 ha)		
Particuliers		
Entités et institutions commerciales privées		
Communautés locales, autochtones et tribales		
Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 1 relatif aux forêts (maximum 250 mots).		
Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts		
35. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la production (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la protection (1000 ha)		
Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la conservation (1000 ha)		
Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées aux services sociaux (1000 ha)		
36. Quel est le volume total d'extraction de bois rond industriel (1000 m³) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.11 - Extraction de bois et valeur du bois extrait).	2005	2010
Quelle est la valeur totale de l'extraction de bois rond industriel (1 000 dollars des États-Unis)		
Quel est le volume total d'extraction de bois de feu (1 000 m³)		
Quel est la valeur totale de l'extraction de bois de feu (1 000 dollars des États-Unis)		
Quelle est la valeur totale des produits forestiers non ligneux (1 000 dollars des États-Unis)		
37. Votre pays a-t-il mis en place un ou des mécanismes de paiement des services	Oui	Non

écosystémiques ?		x
Dans l'affirmative, quel est le montant estimé des paiements des services écosystémiques (1 000 dollars des États-Unis)?	2005	2011
Veuillez décrire le fonctionnement de ce ou ces mécanismes (maximum 250 mots).		
38. Quel est le nombre de visiteurs des parcs nationaux et autres aires protégées dans votre pays ? Sur l'ensemble des Parcs nationaux français, on compte 8,5 millions de visiteurs : pas de données entre 2005 et 2011. On peut différencier les parcs nationaux forestiers métropolitains des autres : – parc national des calanques : 1,5 million de visiteurs / an – parc national des Cévennes : 500 000 visiteurs / an	2005	2011
39. Quelle est la superficie des parcs urbains dans votre pays (1 000 ha)? Il n'existe pas de parc urbain à proprement dit, mais des espaces forestiers peri-urbains, dont la propriété est souvent publique.		
40. Quel est le nombre estimé de visiteurs des parcs urbains dans votre pays ? idem		
Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 2 relatif aux forêts (maximum 250 mots). La surface des forêts de protection au titre des forêts périurbaines est de 82 500 ha.		
Objectif l'ensemble 3 : Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts en gestion durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable		
41. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la gestion forestière durable (1000 ha) ; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts dotées de plans de gestion (1 000 ha)		
42. Votre pays dispose-t-il de forêts relevant de normes de certification reconnues au plan international ?	Oui	Non
	x	
Si oui, veuillez préciser :	Norme de certification	Superficie
	Principalement PEFC	5,7 millions d'hectares
Veuillez décrire les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 3 relatif aux forêts (maximum 250 mots).		
Objectif d'ensemble 4 : Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts		
43. Votre pays dispose-t-il d'un budget public spécifique pour les forêts ?	Oui	Non
	x	
44. Quel est le montant total des ressources financières consacrées au développement de la gestion, de l'administration, de la recherche et des ressources humaines en faveur des forêts (1 000 dollars des États-Unis)?	2007	2011
	Environ 428 millions \$	Environ 516 millions \$
45. Si les ressources financières en faveur des forêts sont réparties entre plusieurs secteurs, veuillez indiquer les principaux contributeurs :		
Agriculture		x
Énergie		
Eau		
Changement climatique		
Conservation de la nature		x
Autres ; à préciser :		

Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur				
46. Le pays a-t-il été en mesure de mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable depuis 2007 ? Si oui, veuillez préciser les sources:	Oui		Non	
Financements publics nationaux	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)		
	Environ 363 millions \$	Environ 438 millions \$		
Financements nationaux du secteur privé (FCBA)	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)		
	2,5 millions \$	6,5 millions \$		
Financements externes du secteur privé	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)		
En l'absence d'augmentation, veuillez décrire les principaux défis posés à la mobilisation de fonds (maximum 250 mots).				
47. Votre pays dispose-t-il d'un Fonds forestier national ?	Oui		Non	
			x	
48. Votre pays est-il donateur ou récipiendaire d'APD consacrée au secteur forestier ?	Donateur		Réceptiendaire	
	x			
49. Dans l'affirmative, quelle a été l'APD nette reçue/donnée pour le secteur forestier (1 000 dollars des États-Unis)?	Donateur		Réceptiendaire	
	2007	2010	2007	2011
	32 millions \$	270 millions \$		
Veuillez décrire dans cette rubrique les actions significatives entreprises en liaison avec l'Objectif d'ensemble 4 relatif aux forêts (maximum 250 mots).				
Lors du Sommet de Copenhague en 2009, la France a fait partie d'un groupe de pays donateurs ayant annoncé des financements précoces sur la période 2010-2012 pour amorcer le mécanisme de lutte contre la déforestation de la Convention climat. La France s'est engagé en particulier à mobiliser 250 millions EUR nouveaux et additionnels et cet engagement est en voie d'être rempli, sous réserve de validation finale de quelques projets d'ici fin 2012.				

PARTIE III : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les forêts peuvent contribuer significativement à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé, à l'éducation et à l'égalité des sexes. La gestion forestière durable vise à renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, les preuves de cette contribution et une meilleure reconnaissance de la valeur des forêts gérées de façon durable sont difficiles à réunir.

Actuellement, le seul indicateur officiel relatif aux OMD en rapport avec la forêt fournissant des informations sur la proportion de terres couvertes par des forêts est l'Indicateur 7.1 au titre de l'Objectif 7 : Préserver l'environnement. Cet indicateur ne reflète toutefois pas l'éventail complet des avantages et des services, y compris les avantages socio-économiques, fournis par la forêt à la société, ni les contributions des forêts à la réalisation d'autres OMD. L'établissement de liens directs et indirects entre les forêts et les OMD est déterminant pour garantir la mise en œuvre d'actions concrètes pour inverser la perte de couverture forestière et prévenir la dégradation des forêts tout en optimisant les avantages tirés de la forêt pour parvenir au développement durable.

Le but de cette partie de la formule de rapport est d'explorer les données, éléments de preuve et exemples démontrant la

contribution des forêts et de la gestion forestière durable aux OMD, et d'identifier en parallèle les lacunes des systèmes de suivi et le manque d'indicateurs adéquats.		
Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)		
Veuillez indiquer les OMD les plus pertinents pour les forêts dans votre pays		
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		x
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		x
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes:		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		x
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		x
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		x
Veuillez énumérer ces indicateurs.		

Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		x
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 7 : Préserver l'environnement :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	x	
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
<ul style="list-style-type: none"> - % d'espèces menacées en forêt - surface de forêt sous Natura 2000 - surface de forêt sous statut de conservation - indicateurs de gestion durable (IGD) 		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Protection de l'environnement par les forêts : <ul style="list-style-type: none"> - biodiversité : protection d'espèces sensibles ou menacées, protection des habitats via <ul style="list-style-type: none"> - des zones sous statut de conservation, des réserves biologiques de l'ONF, coeurs forestiers ou réserves et parcs naturels, - la gestion forestière durable qui prend en compte la fonction environnementale des forêts (rythmes sylvicoles qui tiennent compte des besoins des flores et faunes), - puits de carbone, - protection des eaux de surface et souterraines, - protection des sols et lutte contre l'érosion : forêts de restauration des terrains de montagne et du cordon dunaire. 		
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays ?	Oui	Non
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?		
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Décrivez brièvement les études de cas et les succès en matière de collecte de données sur la contribution des forêts à la réalisation des OMD susceptibles de servir d'exemples de bonne pratique à d'autre pays (maximum 250 mots).		